

**Chercheurs : NON à la PES, NON aux injustices de recrutement,
OUI à des avancées collectives sur les carrières et les rémunérations !**

Lettre ouverte au Directeur Général du Cemagref

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion DG / syndicats du 31 août, les représentants du personnel ont apporté tout leur soutien aux premières initiatives collectives de CR et DR du Cemagref (Bordeaux et Lyon) exprimant leur refus du système de la PES (Prime dite "d'Excellence Scientifique") et réclamant des avancées collectives. Ils vous ont fait part également de la vive émotion suscitée par le recrutement direct en CR1 d'un jeune chercheur ayant seulement 1 an de post-doc après sa thèse, rompant avec la règle qui était celle du Cemagref jusqu'à présent, et qui continue à être celle pratiquée dans les autres EPST. En effet les chercheurs recrutés en CR2 (souvent après une ou plusieurs années de CDD après leur thèse) sont obligés par les règles statutaires en vigueur (du moins telles qu'interprétées par le contrôleur financier) d'attendre 4 ans dans le grade de CR2 avant de pouvoir postuler au passage en CR1 !

Les représentants du personnel vous ont demandé – ou redemandé - :

- **d'intervenir auprès de la tutelle Recherche** pour que soit enfin transposée aux chercheurs des EPST la réforme du statut des enseignants-chercheurs qui permettrait au moins d'effacer la barrière CR2-CR1 et d'en finir avec ces situations intolérables de blocages et d'incohérences (voir ci-joint en annexe un état des lieux de la situation) ;
- **de ne pas mettre en œuvre la PES**, et d'utiliser les crédits 2010 prévus à cet effet :
 - o 1) en première priorité, pour **faire passer en CR1**, après avis de l'Instance Spéciale d'Evaluation et de la CAP, la **totalité des CR2 qui remplissent les conditions** ;
 - o 2) en second lieu, pour distribuer avec ce qui resterait, **un complément de rémunération d'un montant uniforme à tous les CR et DR**, sous la forme par exemple d'une "rallonge" de la "prime de recherche" ;

Le 31 août vous avez dit aux représentants du personnel que vous alliez "réfléchir" à ces demandes mais aussi avancé des pistes pour les avancements en CR1 parfaitement inacceptables : faire passer aux CR2 de nouveaux concours pour être recrutés en CR1, comme vous l'avez proposé, reviendrait à transformer un avancement de grade au sein du corps des CR du Cemagref en concours ouvert à tous les chercheurs de la planète ! Au lieu de fluidifier l'accès au grade de CR1 pour les CR2 du Cemagref (comme cela est le cas dans les autres EPST), vous voulez le rendre plus difficile !

Depuis le 31 août, les lettres collectives de refus de la PES émanant des CR et DR du Cemagref se sont multipliées : après celles de Lyon remises le 31 août, vous avez reçu celles d'Antony, de Bordeaux, de Rennes, de Montpellier, d'Aix-en-Provence (toutes signées par 90 à 100 % des CR et DR) et vous n'allez pas tarder à recevoir celle de Grenoble.

Un tel taux de refus rend impossible à notre avis la poursuite du processus que vous avez engagé – malgré l'opposition générale des représentants du personnel dans les instances et même du CST – pour mettre en œuvre la PES au Cemagref. S'il n'y a qu'une poignée de candidats à peine plus nombreux que le nombre de PES à attribuer, procéder à une "sélection" serait une pantalonnade qui déconsidérerait le Cemagref : le principal critère d'attribution de cette prime dite d'excellence scientifique apparaîtrait comme étant celui du volontariat des agents...

Nous tenons à saluer la démarche de l'immense majorité des chercheurs du Cemagref, qui font une belle démonstration de solidarité entre eux et avec l'ensemble du personnel, prouvant ainsi qu'au Cemagref au moins, l'idée que la recherche est une activité collective n'est pas une idée en l'air.

En leur nom et au nom de l'ensemble des personnels, nous réitérons donc les demandes exprimées le 31 août et nous attendons vos réponses.